

**PROCES VERBAL**  
**du Conseil Municipal du 15 JUIN 2015**

Le quinze juin deux mille quinze à vingt-heures, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CEZARD, Maire.

**Etaient présents** : Daniel CEZARD, Maire – Hugues SCHIAVO, Adjoint – Anouck MICHEL, Adjointe – Jean-Marc DAMAIS, Adjoint – Gabriel COUTHON – Claude JOLY – Ntelo KINZONZI - Chantal MAJO – Annie FERNANDES – Anne-Sophie REVENU MAGOTTE – Thomas PICHEROT – Cindy MARREL – Anne-Laure VERGER.

**ABSENTS et excusés** : Eric RABATEL – Gisèle GAUDET (arrivée en cours de séance).

**POUVOIRS** : Néant

**Secrétaire de séance** : Anne-Laure VERGER

**Date de la convocation** : 8 juin 2015

-----

Le compte-rendu des deux précédentes réunions est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

**Délibérations** :

MAPA : extension de l'école maternelle par la création d'une salle multi activités  
Subventions aux Associations

**Compte rendus comités consultatifs** :

Voirie

Bâtiments

**Divers** :

Commissions CCVT et Syndicats

Projet d'aménagement de la ZAC du Serpentin (CCVT)

**Questions diverses.**

-----  
**DELIBERATIONS**

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réuni le 15 juin à 16 h en présence du cabinet d'architectes Loup et Ménigoz et du cabinet Ecotech. Après études des enveloppes, demandes de précisions et négociation sur certains lots, elle a statué sur l'attribution des différents lots, elle propose donc au conseil municipal la délibération ci-dessous.

**Anne-Laure VERGER, conseillère municipale ne prend pas part au vote.**

**Délibération n° 17\_2015**

**Objet** : Attribution d'un marché de travaux relatif à la « CONSTRUCTION D'UNE SALLE MUTI ACTIVITES A L'ECOLE MATERNELLE »

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre en date du 15 Juin 2015, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un marché de travaux relatif à la construction d'une salle multi activités à l'école maternelle de FAVERGES DE LA TOUR a été publié sur [www.sudest-marchéspublics.com](http://www.sudest-marchéspublics.com).,

Il est précisé que les travaux sont répartis en 8 lots désignés ci-dessous :

- Lot n° 1 : DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – CARRELAGE – FAIENCES - VRD
- Lot n° 2 : CHARPENTE ET OSSATURE BOIS – ZINGUERIE - BARDAGE
- Lot n° 3 : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS – VITRERIE – SERRURERIE - STORES
- Lot n° 4 : CLOISONS – DOUBLAGES – PLAFONDS – FAUX-PLAFONDS – PEINTURES

- Lot n° 5 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – SANITAIRE
- Lot n° 6 : ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES
- Lot n° 7 : CHAPE
- Lot n° 8 : REVETEMENTS DE SOLS

Le délai d'exécution des travaux de l'ensemble des lots est de **4 mois**.

La commission d'appel offre a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Entreprise VERGER pour un montant de **70 917.00 € HT**
- Lot n° 2 : Entreprise COLLONGE pour un montant de **44 562.00 € HT**
- Lot n° 3 : Entreprise CARRE MENUISERIE pour un montant de **37 216.00 € HT**+ options **715.00 € HT**
- Lot n° 4 : Entreprise CLEMENT DECOR pour un montant de **36 089.10 € HT** + option **300.00 € HT**
- Lot n° 5 : SARL JEAN VEYRET pour un montant de **34 246.06 € HT**
- Lot n° 6 : Entreprise ELEC PARTNERS pour un montant de **20 500.00 € HT**
- Lot n° 7 : Entreprise CFA pour un montant de **6 195.00 € HT**
- Lot n° 8 : Entreprise CLEMENT DECOR pour un montant de **4 916.60 € HT**

Soit un montant total de **254 641.76 € HT** (soit 305 570.12 € TTC) + options **1 015.00 € HT** (soit 1 218.00 € TTC)

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents :

**PREND ACTE** de la décision de la commission d'appel d'offre attribuant les marchés aux prestataires précités

**DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget communal 2015

**AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les marchés dans les conditions précitées,

**AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Suite au MAPA, il est constaté une baisse de 9 % par rapport à l'estimation de l'architecte. Monsieur le maire rappelle que ce projet est subventionné à 60 % et qu'il bénéficie en plus d'une aide sur l'enveloppe parlementaire.

Il rappelle le planning :

- le 16/6/2015 : courrier envoyé aux entreprises non retenues,
- 11 jours après (délai légal) : notification aux entreprises retenues avec demande de pièces
- le 30/6/2015 : réunion de chantier et signature du MAPA avec OS

Début des travaux prévu le 17 août 2015.

**ANNULE ET REMPLACE la 18\_2015** précédente délibération présentant une erreur, il avait été oublié le BCFD.

#### **Délibération n° 19\_2015**

**Objet** : Subventions aux Associations

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du Budget Primitif 2015 il a été prévu une enveloppe de 12000 € au compte 6574 pour les subventions aux Associations. Il convient de répartir cette enveloppe. La commission des finances qui s'est réunie le 4 juin 2015 a étudié les dossiers des associations, leurs résultats comptables et leurs projets pour l'année 2015.

Elle propose au conseil d'octroyer, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANTS VOTES</b>
ACCA	100.00 €
BCFD	1 400.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500.00 €
ADMR Aide-ménagère	1 500.00 €
ADMR Aide-familiale	500.00 €
SIAD ASS LOCALE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	200.00 €

ASC ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE	1 400.00 €
CLUB DU BON TEMPS	140.00 €
COMITE DES FETES	400.00 €
Subvention sup	500.00 €
HONNEURS A NOS AINES	700.00 €
LA BOULE FAVERGEOISE	100.00 €
Subvention sup organisation concours national	500.00 €
UPEP	100.00 €
SOU DES ECOLES	600.00 €
DDEN	20.00 €
FOOT VETERANS	100.00 €
AMICALE DU PERSONNEL	1 600.00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** les propositions faites par la commission des finances,
- **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires au versement de ces subventions,
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2015 compte 6574.

#### **Compte rendus comités consultatifs :**

##### **- Bâtiments :**

Jean-Marc Damais, adjoint informe les conseillers des différents travaux bâtiments engagés ou à engager. Un devis est demandé à l'entreprise Collonge pour la partie de toit au nord de l'église côté sacristie qui est en mauvais état et dont les travaux sont urgents.

Il a été discuté en comité consultatif, des travaux à faire dans la cuisine de la salle des fêtes en particulier la pose d'un plafond coupe-feu.

AD'AP (agenda de mise en conformité personnes handicapées de nos bâtiments) le cabinet Qualiconsult a été mandaté pour réaliser cet agenda, une technicienne est venue sur place et a fait le tour des bâtiments. Pas mal de travaux ont déjà été fait (salle des fêtes, mairie, médiathèque et Poste) mais il reste la Halle Marcel Vergnaud avec ses vestiaires, différents marquages au sol à effectuer. Un phasage de travaux sur trois ans sera réalisé. Qualiconsult monte de dossier pour septembre 2015.

##### **- Economie Services :**

Hugues Schiavo, adjoint informe les conseillers que le projet d'installation d'un distripain prend forme. Une rencontre aura lieu avec le boulanger de Rochetoirin qui est d'accord pour alimenter cet appareil, deux sortes de pains seront disponibles à la vente et l'appareil sera alimenté deux fois par jour. Il sera disposé devant le bâtiment de l'ancienne agence postale et sera ouvert 24/24 tous les jours sauf le lundi. Il y aura à la charge de la commune les frais de l'installation et l'alimentation électrique.

##### **CCVT :**

Gisèle GAUDET, déléguée à la CCVT arrivée en cours de séance, nous fait part des résultats de l'élection des vices présidents et de leur domaine de compétence.

Les commissions n'ont pas été modifiées.

Monsieur le maire fait une présentation des orientations d'aménagement et de programmation de la ZAC du Serpentin.

Ce programme concerne 29 000 m<sup>2</sup> de surface Plancher dont 72 % seront affectés à l'économie et 20 000 m<sup>2</sup> d'espaces publics. Il regrouperait 90 logements, une ZAC de 20 000 m<sup>2</sup>, un pôle loisirs marchands de 7200 m<sup>2</sup> et différentes formes d'activités artisanales pour 5800 m<sup>2</sup> environ ainsi qu'un pôle Jeunes entreprises. Un aménagement de voirie sera nécessaire et des parkings seront prévus. La durée de cet aménagement est estimée à 12 ans et le budget à 2 735 000 € HT.

##### **Questions diverses.**

Hugues SCHIAVO, informe les conseillers :

PEDT (projet éducatif territorial) : nous avons reçu la réponse, il a été approuvé pour 3 ans.

ABRI SUR LE PARKING DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : le projet a été confié à Gwénael CEZARD, Charpentier, il sera construit pendant les vacances d'été.

Claude JOLY conseiller municipal demande que l'on parle des conséquences d'orages. Monsieur le maire précise que nous n'avons pas eu de grosses inondations mais par contre des coulées de boues et des ruissellements importants. Monsieur le maire demande quelle attitude adopter face à l'eau qui vient des routes communales ou des départementales en agglomération ou hors agglomération. Il y a eu trois gros orages en peu de temps qui ont entraînés des dégâts. Claude Joly précise que la règle dit que chaque propriétaire est responsable des eaux pluviales venant de son terrain et qu'il se doit de les traiter s'il ne s'agit pas d'un écoulement naturel du terrain. La collectivité se doit de traiter l'écoulement des eaux de pluie venant des routes par un entretien des fossés et de la voirie, éventuellement étudier la possibilité de faire des bourrelets vers certaines entrées de maison afin de canaliser l'eau et si possible de l'envoyer vers un terrain naturel. Il faudrait lister les problèmes et voir les propriétaires au cas par cas. Il faut être vigilant quand des travaux sont faits sur la voirie.

- **Organisation de l'inauguration de la mairie**, Médiathèque et aménagements paysagers. Monsieur le Maire rappelle le planning.

Rappel dates :

- commission logement le 16/6 à 19h30 suivie du CCAS à 20h

- commission info le 16/6 à 20h

- commission économie services le 6/7 à 19h

Prochain conseil municipal le 22 juillet à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Membres du conseil	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 <sup>er</sup> adjoint	
MICHEL Anouck	2 <sup>ème</sup> adjointe	
DAMAIS Jean-Marc	3 <sup>ème</sup> adjoint	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
JOLY Claude	Conseiller municipal	
GAUDET Gisèle	Conseillère municipale	Arrivée en cours de séance
KINZONZI Ntelo	Conseiller municipal	
MAJO Chantal	Conseillère municipale	
FERNANDES Annie	Conseillère municipale	
RABATEL Eric	Conseiller municipal	Absent et excusé
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
PICHEROT Thomas	Conseiller municipal	

MARREL Cindy	Conseillère municipale	
VERGER Anne-Laure	Conseillère municipale	